

POINTS IMPORTANTS

- Les policiers de la SQ seront déployés dans ces secteurs avec des DEA au cours du mois de juin.
- Il est important qu'à l'arrivée des premiers répondants et des techniciens ambulanciers paramédics, que les procédures de réanimation se poursuivent (ex. : compression thoracique) jusqu'à ce que le transfert des responsabilités puisse s'effectuer selon les protocoles approuvés, soit le Réa.8 (TAP) et le 1REP/Réa.8 (PR).



MISE EN PLACE DU PROGRAMME DEA-SQ (SÛRETÉ DU QUÉBEC) DANS LES MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES EST, VAUDREUIL-SOULANGES OUEST ET LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

La présente communication a pour but de vous informer de la mise en place de la phase 2 du projet de défibrillation par les policiers de la Sûreté du Québec en Montérégie. La formation débutera sous peu dans les MRC mentionnées précédemment. Selon les estimations effectuées, le déploiement des appareils devrait survenir aux alentours du mois de juin.

Ce projet prend forme à la suite d'une entente survenue entre le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il vise la mise en place de défibrillateurs dans l'ensemble des véhicules de la Sûreté du Québec, partout en province, et ce, d'ici deux ans, incluant les services autoroutiers.

Affectation des policiers

Puisque la mission première des services policiers est la sécurité publique, on ne parle pas d'affectation proprement dite sur des appels médicaux, mais plutôt d'affectation sur certaines situations cliniques en lien possible avec un arrêt cardiorespiratoire (priorité 0). L'information étant transmise à la centrale d'appels des policiers, si un véhicule policier est disponible, il pourra se rendre sur les lieux. On parle ici de principe d'auto-affectation.

Transfert des responsabilités

Un protocole de transfert des responsabilités est déjà en place pour les techniciens ambulanciers paramédics ainsi que les premiers répondants, et celui-ci ne change pas. En effet, comme le prévoit la procédure, le transfert des responsabilités est effectué vers les dispensateurs de soins possédant le niveau de formation médicale le plus avancé. Pour les techniciens ambulanciers paramédics prenant charge de ce type d'intervention, nous rappelons que le transfert ne doit être fait que lorsque le Combitube© est prêt à être inséré, et ce, suite à une dernière analyse menée par les intervenants présents.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette note.

Dave Ross, M.D.

Directeur médical régional